



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chômeurs

Question écrite n° 10633

Texte de la question

Reprenant les termes de la question posée par son prédécesseur au début de la présente législature et demeurée sans réponse, Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le fait que certains chômeurs qui désirent obtenir un stage de recyclage sont parfois obligés d'attendre plus d'un an. Elle souhaiterait qu'elle lui indique les mesures qu'elle envisage de prendre en la matière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a attiré l'attention de Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les délais d'obtention des stages de formation organisés pour les chômeurs. Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'une formation soit dans le cadre des SIFE (Stages d'insertion et de formation à l'emploi) individuels ou collectifs, des SAE (Stages d'accès à l'entreprise), des stages FNE-cadres, soit dans le cadre des missions de l'AFPA qui intervient pour la formation qualifiante des adultes. L'ANPE met à la disposition des demandeurs d'emploi des informations sur la formation et les oriente sur le dispositif le plus adéquat en fonction de leurs compétences et des besoins du marché du travail. L'AFPA réalise, en amont des formations, des prestations d'orientation et d'évaluation de compétences. A la suite de ces procédures d'orientation, l'admission en formation se fait en fonction de l'organisation des sessions, sans délai d'attente particulier. Pour certaines formations spécifiques ou rares, il peut se produire que le demandeur d'emploi ait à se déplacer, la formation n'étant pas organisée près du lieu de résidence de l'intéressé, ou qu'il ait à attendre la fin du stage en cours et le début de la formation suivante. Il convient en particulier de souligner que le délai moyen d'attente pour l'entrée dans un stage AFPA s'est progressivement réduit pour atteindre aujourd'hui 4 mois.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10633

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 1998, page 982

Réponse publiée le : 17 août 1998, page 4598